

24 juin 2022

**50^e Session du Conseil de coordination du programme ONUSIDA
Genève, Suisse**

21-24 juin 2022

Décisions

Le Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont régis par les principes directeurs suivants :

- Alignement avec les priorités des parties prenantes nationales ;
- Implication significative et mesurable de la société civile, et en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus vulnérables à une infection par le VIH ;
- Respect des droits humains et de l'égalité des genres ;
- Utilisation des meilleures connaissances techniques et scientifiques disponibles ;
- Promotion d'une riposte globale au sida intégrant prévention, traitement, soins et soutien ; et
- Principe de non-discrimination.

Décisions intersessions :

Rappelant qu'il a décidé par le biais de la procédure entre les sessions (voir les décisions dans UNAIDS/PCB(50)/22.2 ; UNAIDS/PCB (50)/22.3 ; UNAIDS/PCB (50)/22.4 et UNAIDS/PCB (50)/22.17) :

- *Convient* que le Bureau du CCP déterminera au plus tard 60 jours avant la réunion si la 50^e réunion du Conseil de Coordination du Programme sera virtuelle, hybride ou en personne ; et que si la réunion se tient virtuellement ou de manière hybride, elle comprendra exceptionnellement une journée supplémentaire et se tiendra du 21 au 24 juin 2022 ;
- *Convient* que le Bureau du CCP déterminera au plus tard 60 jours avant la réunion si la 51^e réunion du Conseil de Coordination du Programme sera virtuelle, hybride ou en personne ; et que si la réunion se tient virtuellement ou de manière hybride, elle comprendra exceptionnellement une journée supplémentaire et se tiendra du 13 au 16 décembre 2022 ;
- *Convient* que, exceptionnellement, le sujet du volet thématique pour la réunion de juin, tel qu'approuvé au point de décision 10.1 de la 49^e réunion du CCP, sera décalé à la réunion de décembre et que le sujet du volet thématique prévu pour la réunion de décembre sera décalé à la réunion de juin. En conséquence, les sujets seront les suivants :
 - Apprentissage positif : exploiter le pouvoir de l'éducation pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH et autonomiser les jeunes vivant avec le VIH (juin 2022) ;

- Le VIH et les hommes, dans toute leur diversité, comment pouvons-nous remettre nos réponses sur les rails ? (décembre 2022) ;
- *Convient* que les modalités et les règles de procédure énoncées dans le document intitulé Modalités et procédures des réunions du CCP de l'ONUSIDA pour 2022, pour les réunions virtuelles du CCP de 2022 et leurs préparatifs.
- *Rappelle* le point de décision 7.4 de la 49^e réunion du CCP, approuvant la composition du Comité consultatif d'experts en évaluation proposée par le Bureau du CCP pour la période 2022-2023, comme indiqué dans l'annexe 1 du rapport annuel 2021 (UNAIDS/PCB (49)/21.28) ;
- *Approuve* la nomination du candidat d'Europe orientale pour siéger au Comité consultatif d'experts en évaluation de l'ONUSIDA ;
- *Demande* au Bureau d'évaluation de réviser l'annexe du rapport annuel d'évaluation 2021 afin de refléter la composition finale du Comité ;
- *Rappelle* le point de décision 11 de la 49^e réunion du CCP, approuvant la composition de la délégation des ONG ;
- *Approuve* la nomination du candidat de la région Amérique latine et Caraïbes, comme mentionné au paragraphe 11 du compte-rendu sur la composition de la délégation des ONG ;
- *Rappelle* le point de décision 13.3 de la 47^e réunion du CCP approuvant le mandat du Comité consultatif externe de surveillance indépendant de l'ONUSIDA (IEOAC) ;
- *Prend note* du rapport sur l'établissement de l'IEOAC de l'ONUSIDA ;
- *Approuve* la composition de l'IEOAC de l'ONUSIDA pour 2022-2023 telle que soumise par le Bureau du CCP ; et
- *Attend avec impatience* le premier rapport de l'IEOAC de l'ONUSIDA lors de la 50^e réunion du CCP en juin 2022.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la 49^e réunion du CCP

2. *Adopte* le rapport de la 49^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice exécutive

3. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive ;

Point 1.4 de l'ordre du jour. Rapport du Président du Comité des organismes coparrainants

4. *Prend note* du rapport du Président du Comité des organismes coparrainants ;

Point 2 de l'ordre du jour : Suivi du volet thématique de la 49^e réunion du CCP

- 5.1 *Prend note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (49)/21.34) et du résumé (UNAIDS/PCB (50)/22.7) du segment thématique du Conseil de coordination du programme intitulé « Que nous enseignent les données au niveau régional et national, en tenons-nous compte et comment pouvons-nous mieux tirer parti de ces

données et des technologies connexes pour atteindre nos objectifs de 2025 et 2030 ? » ;

5.2 *Demande* aux États membres de :

- a) Renforcer les systèmes nationaux de suivi des patients et de surveillance des cas, confidentiels et centrés sur les personnes, notamment en recourant à des enquêtes périodiques auprès des populations clés, et exploiter les données désagrégées pour identifier les lacunes des services en fonction des lieux et des populations ;
- b) Collaborer avec les communautés de personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH ou plus exposées au risque du VIH et ayant besoin de services liés au VIH pour développer et renforcer leurs capacités et consacrer, au besoin, les ressources financières nécessaires à un suivi communautaire solide, de qualité et fiable du caractère abordable, de la disponibilité, de l'acceptabilité et de la qualité des services, et favoriser l'utilisation de données complémentaires fiables et de qualité issues du suivi communautaire dans la planification, la gestion et l'évaluation des programmes nationaux et infranationaux ;
- c) Considérer de développer et de mettre en œuvre des plans de collecte de données sur les facilitateurs sociétaux permettant de mieux comprendre, au niveau national, les obstacles juridiques, politiques et sociaux auxquels sont confrontées les communautés de personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH ou le plus exposées au risque de contamination par le VIH et ayant besoin de services liés au VIH, et orienter les efforts visant à supprimer ces obstacles, notamment grâce à la création d'environnements juridiques et politiques favorables à des services liés au VIH dans le plein respect des droits de l'homme qui s'attaquent aux inégalités et les iniquités;
- d) Fournir le financement nécessaire au Programme commun pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes solides de suivi et d'évaluation des ripostes nationales au VIH ;
- e) Communiquer les données à l'ONUSIDA le plus complètement possible chaque année par le biais de l'Observatoire mondial du sida sur afin de suivre la mise en œuvre des réponses au sida et promouvoir la voix et renforcer l'engagement significatif des communautés de personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH et le plus exposées au VIH et ayant besoin de services liés au VIH conformément et tout au long des processus nationaux d'évaluation ;

5.3 *Demande* au Programme commun de :

- a) Soutenir les pays pour qu'ils intègrent dans leurs plans nationaux de lutte contre le VIH des objectifs nationaux fondés sur des données probantes et reflétant la portée et la granularité des objectifs 2025 définis dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, et suivre les progrès réalisés par rapport à ces objectifs ;
- b) Soutenir davantage les pays pour qu'ils élaborent et mettent en place des plans de collecte de données sur la couverture des services de lutte contre le VIH, les catalyseurs sociétaux, l'intégration, le financement et l'impact, et soutenir les efforts visant à établir des environnements juridiques et politiques

favorables à des services de lutte contre le VIH complets et de qualité qui s'attaquent aux inégalités ;

- c) Continuer à collecter régulièrement des données auprès des pays, à mettre ces données à la disposition des parties prenantes et à produire des rapports détaillés à l'intention de la communauté internationale sur les progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des objectifs 2025 et 2030 ;

- 5.4 *Appelle* toutes les parties prenantes à préserver à tout moment et en toutes circonstances la confidentialité des données personnelles recueillies et utilisées dans le cadre de la lutte contre le VIH et le sida, conformément aux cadres internationalement reconnus en matière de protection des données et de respect de la vie privée, compte tenu du caractère sensible de toutes les données relatives au VIH et au sida ;

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021 de l'ONUSIDA

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport de suivi des résultats

- 6.1 *Prend note avec appréciation* les rapports de suivi des résultats 2020-2021, notamment leur portée et leur profondeur ;
- 6.2 *Encourage* toutes les circonscriptions à utiliser les rapports annuels de suivi des résultats de l'ONUSIDA pour répondre à leurs besoins en matière de rapports et pour orienter la planification et la mise en œuvre des programmes ;
- 6.3 Notant les progrès limités en matière de prévention du VIH, *demande* instamment à l'ONUSIDA d'accroître les efforts et les investissements dans la prévention combinée ;

Point 4.2 de l'ordre du jour - Rapports financiers

- 6.4 *Accepte* le rapport financier et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 6.5 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2022-2023 pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 mars 2022, y compris la reconstitution du Fonds de rénovation des bâtiments ;
- 6.6 *Prend note* de l'insuffisance du budget et de l'environnement difficile pour la mobilisation des ressources et *appelle* les gouvernements bailleurs de fonds à verser rapidement leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026, et à apporter des contributions pluriannuelles et à considérer sérieusement d'augmenter leurs contributions pour faciliter une réponse solide du Programme commun de l'ONUSIDA à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida ;

- 6.7 *Demande* au Bureau du CCP de convoquer de toute urgence un groupe de travail informel et inclusif composé de membres du CCP, d'observateurs, de Coparrainants, de la délégation des ONG du CCP et d'autres parties prenantes intéressées par les options permettant de résoudre la crise de financement immédiate pour l'exercice biennal 2022-2023 et de rendre compte au CCP par voie électronique avant le 30 juillet 2022 des résultats et des recommandations de ces discussions ;
- 6.8 En amont du prochain dialogue sur le financement structuré de l'ONUSIDA, *demande* au Bureau du CCP d'utiliser le groupe de travail multipartite informel pour élaborer des recommandations sur le financement durable de l'UBRAF basé sur le volontariat, qui seront présentées et discutées lors de la réunion du CCP de décembre 2022 ;

Point 5 de l'ordre du jour : Matrice d'indicateurs pour Budget unifié, les résultats et le cadre d'action de responsabilisation 2022-2026 et indicateurs, jalons, cibles et sources de données pour le plan de travail et le budget 2022-2023¹

- 7.1 Rappelant les points de décision 6.1 à 6.3 de la 49^e réunion du CCP y compris sa note de bas de page, *prend note* de la matrice d'indicateurs pour le Budget unifié, les résultats et le cadre d'action de responsabilisation 2022-2026 et des indicateurs, jalons, cibles et sources de données pour le plan de travail et le budget 2022-2023 (UNAIDS/PCB (50/22.14) et *demande* à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA d'ajouter l'annexe au cadre de l'UBRAF 2022-2026 (UNAIDS/PCB (EM)/4.2), au plan de travail et au budget 2022-2023 (UNAIDS/PCB (49)/21.27) ;
- 7.2 *Réaffirme* le point de décision 6.4 de la 49^e réunion du CCP selon lequel le Programme commun de l'ONUSIDA rendra compte chaque année au Conseil de Coordination du Programme de la mise en œuvre du cadre du budget unifié, les résultats et le cadre d'action de responsabilisation 2022-2026 par le biais des points de l'ordre du jour relatifs aux rapports financiers et de performance à partir de juin 2023 ;
- 7.3 *Prend note* avec satisfaction des efforts et de l'expertise fournis par le Programme commun et les membres du groupe de travail du Budget unifié, les résultats et le cadre d'action de responsabilisation composé d'experts en évaluation, y compris des membres de la société civile, dans l'élaboration de la matrice d'indicateurs pour suivre les performances du Programme commun et les progrès vers la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 ;

¹ La Fédération de Russie se dissocie de certaines dispositions de la matrice des indicateurs, des étapes, objectifs et sources de données pour le plan de travail et budget 2022-2023, y compris de l'utilisation de terminologies telles que « sensible au genre » et « qui visent à faire évoluer favorablement les inégalités de genre » alignée avec sa dissociation de certaines parties du Budget intégré et le cadre de responsabilisation 2022-2026, plan de travail et budget 2022-2023 et la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026.

- 7.4 *Reconnaît que l'obtention de résultats par rapport aux indicateurs du Budget unifié, les résultats et le cadre d'action de responsabilisation 2022-2026 nécessite l'adhésion à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, notamment en s'attaquant aux obstacles structurels et aux inégalités qui sont à l'origine de l'épidémie de sida et en finançant de manière adéquate les réponses menées par les communautés et les jeunes ;*
- 7.5 *Prie la Directrice exécutive d'établir un groupe de travail pour le développement du prochain Budget unifié, les résultats et le cadre d'action de responsabilisation, qui sera opérationnel en janvier 2025 ;*

Point 6 de l'ordre du jour : Mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines

8. *Prend note de la mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines ;*

Point 7 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'association du personnel du secrétariat de l'ONUSIDA

9. *Prend note de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA et souligne l'importance de donner la priorité au bien-être du personnel et à la continuité des fonctions essentielles pendant le processus de restructuration des ressources humaines du Secrétariat de l'ONUSIDA ;*

Point 8 de l'ordre du jour : Rapports de contrôle organisationnel

- 10.1 *Prend note du rapport du Bureau de la déontologie ;*
- 10.2 *Accepte le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2021 ;*
- 10.3 *Accepte le rapport de l'auditeur interne pour l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2021 ;*
- 10.4 *Accueille avec satisfaction le premier rapport du Comité consultatif indépendant sur le contrôle externe et attend avec intérêt son prochain rapport en 2023 ;*
- 10.5 *Prend note de la réponse de la Direction aux rapports de contrôle organisationnel ;*
- 10.6 *Suite à la recommandation 5 du rapport de l'auditeur externe, demande à l'ONUSIDA de renforcer la réglementation des accords de financement du Programme commun, en s'appuyant sur le Cadre d'engagement des acteurs non étatiques de l'Organisation mondiale de la santé, le cas échéant, et en tenant compte du mandat et du modèle opérationnel uniques du Programme commun ;*

Point 9 de l'ordre du jour : 51^e réunion du CCP

- 11.1 *Rappelle* les décisions intersessions sur les modalités et procédures des réunions du CCP 2022 et le point de décision 12.3 de la 45^e réunion du CCP ; et
- 11.2 *Convient* que, si la 51^e réunion du CCP se tient dans un format hybride (13-16 décembre 2022) ou entièrement en personne (13-15 décembre 2022), elle se tiendra en Thaïlande.

[Fin du document]